

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR L'ASIE

*Quatorzième session
Jeju-do (République de Corée)*

La réunion se tiendra à l'hôtel Lotte du mardi 7 septembre à 10 heures au vendredi 10 septembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point	Objet	Document de référence
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/ASIA 04/1
2.	Questions découlant des vingt-cinquième (session extraordinaire), vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Commission du Codex Alimentarius et des cinquante et unième, cinquante-deuxième (session extraordinaire), cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Comité exécutif	CX/ASIA 04/2
3.	Examen des propositions de normes Codex - Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/ASIA 04/3 CX/ASIA 04/3-Add.1
4.	Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/ASIA 04/4
5.	Renforcement des capacités en matière de normes et de règlements alimentaires	CX/ASIA 04/5
6.	Information et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris les normes Codex (CL 2004/10-ASIA) - Rapports des États Membres	CX/ASIA 04/6
7.	Participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires au niveau du Codex et au niveau national (CL 2004/10-ASIA) - Rapports des États Membres	CX/ASIA 04/7
8.	Désignation du coordonnateur	CX/ASIA 04/8
9.	Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session	
10.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article VI.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 Questions découlant des vingt-cinquième (session extraordinaire), vingt-sixième et vingt-septième sessions de la Commission du Codex Alimentarius et des cinquante et unième, cinquante-deuxième (session extraordinaire), cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Comité exécutif:**
- Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et de son Comité exécutif et qui ne sont pas examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour.
- Point 3 Examen des propositions de normes Codex:** Les propositions tendant à ce que des normes Codex soient élaborées pour la pâte de soja fermentée, les produits dérivés du ginseng et le gochujang devraient être soumises à la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session en tant que nouvelle activité relevant, dans un premier temps, du Comité de coordination du Codex pour l'Asie. En conséquence, les questions de fond à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour dépendront des décisions prises par la Commission à sa vingt-septième session.
- Point 4 Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius:** Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.
- Point 5 Renforcement des capacités en matière de normes et de règlements alimentaires:** Un rapport sera communiqué sur les programmes de renforcement des capacités des pays en développement mis en œuvre pour donner suite à la Déclaration conjointe des chefs de secrétariat de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale à la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001.
- Point 6 Information et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'acceptation des normes Codex:** Il s'agit d'un point inscrit en permanence à l'ordre du jour du Comité. Ce point donnera lieu à la présentation par les États Membres de rapports écrits et oraux sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des aliments.
- Point 7 Participation des consommateurs à l'élaboration des normes alimentaires au niveau du Codex et au niveau national:** À sa vingt-troisième session, la Commission a examiné la question de la participation des consommateurs à ses travaux. Elle a proposé que les Comités de coordination régionaux continuent à servir de forum pour l'échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer la participation des consommateurs aux travaux des Comités nationaux du Codex et des services centraux de liaison avec le Codex.
- Point 8 Désignation du coordonnateur:** Conformément à l'Article III.4 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour l'Asie qui sera nommé par la Commission à sa vingt-huitième session.
- Point 9 Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session:** Conformément à l'Article VI.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Toutefois, il est vivement recommandé de soumettre ces questions par écrit bien avant la session.
- Point 10 Adoption du rapport:** Conformément à l'Article IX.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa quatorzième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.